

**A. NOTICE**

## NOTICE

### 1. Nom du médicament vétérinaire

MYOGASTER-E, 100 mg/ml et 1,315 mg/ml, solution injectable.

### 2. Composition

Par ml :

**Substances actives:**

Alpha-tocopherole acétate 100 mg

Sélénite sodique anhydre 1,315 mg (equiv. sélénium 0,6 mg).

**Excipients:**

Alcool benzylique : 0,02 ml

Méthylparahydroxybenzoate sodique : 1,0 mg

Solution incolore à jaune pâle, légèrement opalescente.

### 3. Espèces cibles

Veau, porc et mouton

### 4. Indications d'utilisation

Veau:

Tout état de carence en vitamine E et/ou sélénium.

Syndrome de myopathie dyspnée du veau (« white muscle disease »).

Porc, mouton:

Tout état de carence en vitamine E et/ou sélénium.

Atteinte du muscle chez des porcs et des moutons.

### 5. Contre-indications

Aucune.

### 6. Mises en gardes particulières

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Utiliser du matériel d'injection stérile et désinfecter localement avant l'injection.

Ne pas injecter plus de 15 ml en un seul site.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les personnes qui ont une hypersensibilité connue au Macrogol ricinoléate (Cremophor EL) doivent faire preuve d'une grande prudence lors de l'administration du médicament vétérinaire.

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquetage.

Gravidité et lactation :

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation bénéfice/risque établie par le vétérinaire traitant pendant la gravidité et la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

En cas de surdosage, des symptômes cliniques tels que dyspnée sévère, agitation, ataxie, dépression et vomissements (chez le porc) sont observés et sont dus à une intoxication par le sélénium.

Un traitement symptomatique de ces symptômes doit immédiatement être mis en place.

Incompatibilités :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

## 7. Effets indésirables

Espèces cibles: Veau, porc et mouton.

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles) : | Réaction allergique ou anaphylactoïde* |
|---|--|

\*Induite par le macrogol ricinoléate (Cremophor EL), principalement chez les animaux qui ont été précédemment injectés avec un produit contenant du Cremophor EL. Ces réactions peuvent varier dans le temps et en intensité, par exemple, en entraînant des réactions locales croissantes, des réactions générales graves et même des états menaçant le pronostic vital.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification [adversedrugreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be)

## 8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

A titre prophylactique des myopathies : Veau, porc et mouton:

1 ml par 10 kg de poids vif. La moitié de la dose peut être répétée tous les 15 jours.

A titre curatif pour tout état de carence : Veau, porc et mouton:

1 ml par 5 kg de poids vif. La moitié de la dose peut être répétée tous les 15 jours.

Utiliser le MYOGASTER-E exclusivement par voie intramusculaire.

## 9. Indications nécessaires à une administration correcte

Voir la section « Mises en gardes particulières» de cette notice.

## 10. Temps d'attente

Viande et abats: Zéro jour.

Lait: Zéro jour.

**11. Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 25°C. Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: utiliser immédiatement

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

**12. Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

**13. Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

**14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

BE-V137855

Flacon: 50 ml et 100 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

12/2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

**16. Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

**Belgique**

V.M.D. n.v.

Hoge Mauw 900

BE-2370 Arendonk

+32 (0) 14 67 20 51